précisément dite. On assure que, peu après, ils se sont même retirés de la ville ainsi que les habitants.

Le commandant de la province aurait ordonné de brûler Caimanera avant de l'abandonner. Cependant, comme les Espagnols se préparent à une lutte finale désespérée, les Américains n'ont pas pu débarquer leurs forces.

Les avis ultérieurs annoncent que le débarquement a été tenté mercredi après-midi. Par suite du bombardement, le câble français entre la baie et le poste télégraphique a été détruit, et la communication a été interrompue pendant plusieurs heures. Le câble est actuellement restauré en partie.

New-York, 9 juin. — *On commente beaucoup ici la singularité de la dépêche du Cap Haïtien, annonçant qu'une grande bataille a eu lieu mardi matin à Caimarena à l'est de Santiago.* Sans contester la réalité du combat qu'elle annonce, *il est bon de faire remarquer les contradictions flagrantes qu'elle contient.* D'un côté, il est dit que les feux des Américains étaient si bien dirigés que les Espagnols ont été obligés d'abandonner leurs positions de la côte et de battre en retraite. *D'un autre côté, il est dit que,* comme les Espagnols se préparent à une lutte désespérée, les Américains n'ont pu débarquer leurs forces. On le voit, rien n'est moins positif ni moins clair.

Navire espagnol

COULÉ A PIC

70 MORTS

Le *New-York Hérald* a reçu une dépêche ainsi datée : « Au large de Santiago, à bord du bateau-dépêche du *Hérald*, mercredi » ; cette dépêche annonce que le contre-torpilleur espagnol *Terror* a été coulé par le cuirassé américain *Oregon* et s'est perdu corps et biens.

Le Terror avait à bord, soixante-dix officiers et marins.

Ce grave évènement a eu lieu lundi, à minuit non loin de la baie de Santiago. Poursuivi pendant une heure, le long de la côte, par cinq bâtiments américains, le navire espagnol *a fini* par être atteint par l'*Oregon* qui lui a lancé un projectile de 500 kilogrammes. Le *Terror* a immédiatement coulé à pic.

Le contre-torpilleur cherchait, la nuit, à rallier l'escadre de l'amiral Cervera dans la baie de Santiago ; il se trouvait à environ trois milles de la côte *lorsqu'il* fut aperçu par les Américains, grâce à un superbe clair de lune ; on se mit à sa poursuite, mais le bâtiment espagnol réussit à tromper ses adversaires et à cacher *sa marche* grâce à l'ombre des falaises de la côte.

Mais bientôt, grâce aux projections électriques du *New-Orléans*, on découvrit le fuyard : le *New-York*, l'*Orégon*, le *Marblehead* et le *Brooklyn* se mirent immédiatement à sa poursuite.

Le *Terror*, à toute vapeur, se dirigeait vers l'entrée de la baie de Santiago, rasant la côte et cherchant à échapper aux projections des navires américains.

Pendant cette poursuite acharnée, les Américains n'ont pas cessé de tirer sur le bâtiment espagnol ; *celui-ci ne répondit pas.*

Un peu avant minuit, l'*Oregon*, qui avait pris l'avance sur les autres, approcha assez près du *Terror* ; il tira avec un de ses lourds canons de 33 centimètres un projectile de 500 kilogrammes.

Le *Terror* fut atteint en plein milieu et coula à pic en moins d'une minute.

Le *Terror*, un contre-torpilleur construit en 1886 en Angleterre, avait 67 mètres de long sur 6 m. 7 de large ; sa machine avait une force de 6,000 chevaux et il pouvait filer 28 nœuds ; il portait six canons et deux tubes lance-torpilles. L'équipage comprenait 67 hommes sous les ordres du commandant Francisco de la Rocha et du lieutenant Luis Oxus.

Le drapeau américain à Santiago

Londres, 9 juin. — D'après le correspondant du *Daily Mail* à Washington, on annonce que le drapeau américain a été hissé sur un des forts espagnols.

M. Alger a reçu une dépêche envoyée de Tampa par le général Shafter annonçant que le premier détachement de troupes s'est embarqué pour Santiago, qu'il pense atteindre dimanche.

Ce premier détachement se compose de 18000 hommes, infanterie, cavalerie, artillerie avec canons de siège, un bataillon de génie avec corps aérostatique.

Renforts américains

New-York, 9 juin. — Une dépêche de Washington au *New-York Hérald* dit que le gouvernement a envoyé en toute hâte de l'infanterie de marine pour renforcer l'amiral Sampson. Le transport *Panther* avec 650 soldats d'infanterie de marine a reçu l'ordre de partir immédiatement pour Santiago. Le *Panther* emporte aussi une grande quantité d'obus ainsi que d'autres munitions.

Le général Coppingenau commandera l'expédition de Porto-Rico, et le général Lee, ancien consul à la Havane, commandera en second. L'armée d'invasion qui sera envoyée contre Porto-Rico se composera de vingt mille hommes.

AUX PHILIPPINES

Soulèvement général

Madrid, 9 juin. — Le gouvernement a reçu la dépêche officielle suivante du général Augusti, gouverneur des Philippines :

La situation est très grave à Manille.

Aguinaldo a réussi à soulever le pays à jour fixe.

Une colonne de troupe défend la ligne du Zapote pour empêcher l'entrée de l'ennemi dans la province de Manille, mais comme il entre par Bulacan, Laguna et Morong, la capitale sera entourée et attaquée par mer et par terre.

Je tâche d'animer le courage de la population, et j'épuiserai tous les moyens pour résister, mais je me défie des indigènes et des volontaires, car de nombreuses désertions se sont déjà produites.

Bacolor et Imus sont déjà au pouvoir de l'ennemi.

L'insurrection est puissante et si je ne puis compter sur l'appui du pays, les forces dont je dispose ne suffiront pas à faire face à deux ennemis.

Ce télégramme est daté du 3 juin.

Le télégramme du chef Aguinaldo

Londres, 9 juin. — Le *Times* reçoit de Singapour la dépêche suivante que je vous transmets sous réserves ;

« Le comité des Philippines a reçu hier le télégramme suivant du chef Aguinaldo :

« Nous avons pris toute la province de Cavite et plusieurs villes de la province de Batanga. Nous avons pris 10 canons et 600 fusils. Nous avons fait prisonniers 1,200 Espagnols d'Espagne et 800 Espagnols natifs des Philippines. Nous en avons tué 300. Nous assiégeons l'église de Cavite-Viejo où se trouvent 300 Espagnols qui vont être obligés de se rendre.

Capitulation de Manille

Madrid, 9 juin. — Le bruit court que la garnison de Manille, plutôt que d'être massacrée par les rebelles, préfère se rendre prisonnière aux Américains.

L'Emotion à la Chambre

Les nouvelles ont causé une émotion considérable à la Chambre, où les partis d'opposition ont violemment attaqué le gouvernement.

M. Sagasta a répondu qu'on ne peut imputer à l'incurie du gouvernement les événements des Philippines, ni le rendre responsable de la route [illegible]

suivie par l'amiral Cervera ; il a ajouté que le gouvernement exécute des actes qu'il ne peut révéler, car ce serait anti-patriotique.

Il a terminé en adjurant le peuple espagnol de recevoir avec une virile sérénité les mauvaises nouvelles.

Communications coupées

On assure que les communications ont été coupées hier, entre Cuba et l'Espagne. Le cable reliant Santiago à *la Jamaïque ainsi que* celui placé dans la baie de Buentanamo auraient été coupés lundi.

Anglais arrêtés à Porto-Rico

Washington 9 juin (sous réserves). — Une dépêche de Livingston *annonce que* le gouverneur de San-Juan de Porto-Rico a fait arrêter le chancelier du consulat anglais et, après un emprisonnement de cinquante-six heures, l'a expulsé.

Une trentaine d'Anglais auraient été incarcérés pendant vingt-quatre heures sous l'inculpation d'avoir fourni aux Américains le plan des forts de San-Juan.

Nouvelle sensationnelle

L'amiral Sampson irait attaquer l'Espagne

Londres, 9 juin. — Le correspondant du *Daily Chronicle* à Washington, dit tenir d'une source qu'il croit autorisée que M. Mac-Kinley aurait décidé d'ordonner à l'amiral Sampson de traverser l'Atlantique et d'attaquer les ports espagnols, si *l'Espagne ne capitulait pas quand* les opérations dans les Indes occidentales seront terminées.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Soulèvement en Asie centrale

CONTRE LA RUSSIE

St-Pétersbourg, 8 juin. — Une note du gouvernement russe publiée dans le *Journal officiel de l'empire*, annonce qu'un soulèvement religieux a éclaté en Asie centrale, suscité le 29 mai dernier par Ischal-Mahomet-Ille-Kalar.

Le lendemain, une bande armée a attaqué un poste russe, tuant 22 hommes et en blessant plusieurs.

La population est fort surexcitée.

Le gouvernement vient de décider le déplacement du gouverneur de la province Ferguan (Asie centrale).

LA BELGIQUE

TERRIBLE ACCIDENT

Une enfant épileptique brûlée vive sous les yeux de sa mère malade.

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, 9 juin. — A Nieuwmunster, près de Bruges, habite Mme V... avec sa fille âgée de 18 ans, et son fils âgé de vingt ans. Ces deux derniers sont sujets à des attaques d'épilepsie.

Hier soir, vers 9 heures, la mère, qui se trouvait au lit, malade depuis quelque temps, fut réveillée par des cris sinistres.

En ouvrant les yeux, elle vit sa fille se tordre dans les flammes provoquées par le bris d'une *lampe à pétrole.*

Malgré ses souffrances, la pauvre mère sortit de son lit et vola au secours de son enfants.

Mais ses efforts, hélas ! étaient superflus, elle vit sa fille mourir peu après en d'atroces douleurs.

Quand les voisins accoururent, ils se trouvèrent en présence d'un amas de chairs, restes informes de la pauvre fille.

Quant à la mère, elle a reçu des brûlures fort graves qui *mettent sa vie en danger.*

Le fils, lui, était tombé dans une nouvelle attaque de son mal, pendant que sa mère et sa sœur hurlaient.

DUX.

Chronique Electorale

L'élection du canton Nord-Est de Lille

Nous ne nous trompions pas en disant, hier, que les pourparlers avaient été repris entre le *Comité de gouvernement* et le *Comité libéral*. Mais ils n'ont pas abouti. La rupture est définitive entre les alliés. La candidature de M. Battet-Rogez est maintenue. Et l'*Echo du Nord* a décidément pris le parti héroïque de présenter la candidature Fauchille.

Dès jeudi matin, la *Dépêche* rompait le silence et publiait sa réponse à la déclaration de guerre que lui avait adressée l'*Echo*.

Le journal clérical est très dur, très acerbe, pour le Comité de l'*Echo du Nord* et pour son candidat, M. Fauchille :

Le Comité de l'*Echo du Nord*, dit-il, rompant par ses prétentions l'entente à laquelle nos amis n'ont cessé de travailler avec un désintéressement et une *modestie* dont on aurait dû tenir compte, est parti en guerre sous le nom de M. Fauchille, *dont la candidature n'était indiquée par rien dans cette partie de la Ville.* Si ce comité, usant de son droit, s'était contenté d'estimer qu'il avait le devoir de pousser en avant des hommes dont *le néophytisme électoral ignore les longs labeurs et les préparations obscures*, nous n'aurions rien trouvé à redire. Les partis ont le droit de gouverner leur barque comme il leur convient et même de la conduire sur des écueils, si le naufrage leur plait.

Mais le comité de l'*Echo*, oubliant à la fois et les luttes d'hier et les luttes de demain, s'est attaqué avec une violence calculée à la personnalité de M. Battet-Rogez, faussant à la fois et le caractère profondément républicain et libéral de cette candidature et les souvenirs qui s'attachent à la mémoire de M. Charles Rogez. C'est là une œuvre imprudente qui montre que la dérivation tentée par ce groupe dissident n'est point une tentative d'entente, *mais une tentative de division dont ses auteurs* n'ont point saisi toute la gravité et envisagé toutes les conséquences.

La leçon est sévère, et l'allusion à la modestie bien connue de M. Dubar ne manque point de malice.

Après avoir rappelé que l'*Echo du Nord* était naguère encore «orienté vers les progressistes», la *Dépêche* nous fait les confidences suivantes, qui nous montrent ces excellents alliés préoccupés surtout de se duper les uns les autres et de pratiquer consciencieusement, selon l'expression même du journal clérical, le « Ote-toi de là que je m'y mette » :

« Or, — et, sur ce point, nous pourrions produire, si on le désire, des documents très intéressants, — le comité de l'*Echo du Nord* a pris à notre égard une attitude qui ne tendait à rien moins qu'à faire jouer à nos candidats le rôle de carpillons vis-à-vis d'un brochet de forte taille.

» Sa prétention dernière, — sous le prétexte toujours commode d'entente, — consistait à demander à M. Battet-Rogez de se retirer devant M. Fauchille, dont les titres à la candidature n'apparaissent peut-être pas aussi clairement que ses amis le pensent.

« Le comité de l'*Echo*, *dont les prétentions grandissent de jour en jour*, avait évidemment formé un plan d'ensemble qui consistait, sauf dans les cantons où il y avait impossibilité matérielle, à substituer partout ses candidats aux nôtres. L' « ôte-toi de là que je m'y mette » paraît être le dernier mot de cette politique qui ne connaît ni mesure, ni transaction.

Des hommes nés d'hier à la vie publique, qui, pendant de longues années, avaient laissé supporter aux autres le poids du jour et de la chaleur, qui s'étaient désintéressés de la lutte dans les jours difficiles, auraient désiré recueillir tous les fruits d'une moisson que d'autres avaient semée. Le poète latin a là-dessus une aimable comparaison : c'est celle des abeilles qui font le miel que d'autres récoltent.

« C'est évidemment le droit de ces messieurs d'agir de la sorte, mais ils reconnaîtront que le rôle de guillotiné par persuasion n'a rien qui puisse séduire nos amis. Quand on veut des mandats électifs, on cherche à les conquérir.

» M. Battet-Rogez reste donc candidat au Conseil général avec le programme libéral et démocratique de son regretté beau-père et, encore qu'on ait cherché depuis quelques jours, *avec plus d'habileté que de loyauté*, à le représenter, pour les besoins de la cause, comme une sorte d'intransigeant, les électeurs ne prendront pas le change.»

A cette volée de bois vert, l'*Echo du Nord* a riposté hier soir, en tapant ferme sur M. Battet-Rogez, qui est « beaucoup plus à droite que ne l'était M. Charles Rogez lui-même ».

Voici ses explications sur les pourparlers qui avaient été repris entre les deux comités :

Dès sa première réunion, le Comité républicain de gouvernement, par l'entremise de son président, a informé le Comité libéral du choix de M. Fauchille et il a demandé qu'une entrevue fut ménagée entre les délégués des deux comités afin d'examiner la situation. Mais déjà M. Battet-Rogez avait fait acte de candidat. *Ses affiches étaient posées.* Le siège des conservateurs était fait. L'entrevue ne pouvait aboutir.

Nous soumettons très simplement au public l'attitude des républicains et celle du comité de M. Battet. Et nous lui laissons le soin d'apprécier de quel côté ont été *l'intransigeance et le procédé bien connu de la carte forcée*, de quel côté ont été l'esprit de conciliation et le désir sincère de sceller à nouveau l'entente.

Nous convions tous les républicains et tous les hommes d'ordre du canton Nord-Est à travailler dès maintenant avec la plus grande énergie au succès de la candidature Fauchille.

L'Echo du Nord ajoute :

« Ces explications nous dispensent de répondre aux récriminations embarrassées que la *Dépêche* publie ce matin. Nous comprenons tout l'embarras de notre confrère, dont *bon nombre de conservateurs, il le sait mieux que personne, sont loin d'approuver l'attitude.* Nous y compatissons de bonne grâce. Mais à qui la faute si la situation, si nette de notre côté, a, de son côté, tant d'obscurités et si peu de logique ?

» Les intransigeants de droite n'ont pas voulu, au lendemain *d'une victoire due aux républicains*, donner aux républicains une légitime satisfaction et faire l'union sur un nom aussi qualifié que celui de M. Fauchille. Nous ne pouvons que le regretter pour eux.

» C'est *aux électeurs qu'il appartient de réaliser* l'union que *quelques droitiers* repoussent. »

A propos d'une candidature

Les observations que nous a suggérées la mauvaise querelle que nous a cherchée la *Dépêche* à propos de notre note confraternelle à l'adresse de M. Siauve-Evausy, inspire au journal clérical *les curieuses réflexions suivantes.*

« Il est vraisemblable que si l'un des rédacteurs de la *Dépêche* était candidat, le *Progrès*, nous n'en doutons pas, serait courtois et aimable, mais qu'il ne considérerait pas cette candidature comme susceptible de *désarmer ses hostilités* à l'égard du parti libéral. Le *Progrès du Nord* peut du reste se rassurer ; si l'un des rédacteurs de la *Dépêche* accepte jamais une candidature, — ce qui n'est pas probable, — c'est qu'il y aura à lutter pour l'honneur et non pour le succès. Les publicistes ne jouissent du reste pas dans la région du Nord d'une popularité qui les désigne à l'attention du public.

« A l'inverse des avocats, ils supportent du reste eux-mêmes les coups qu'au palais l'on réserve aux clients, et, pour servir leur cause, ils se font suffisamment d'ennemis même et surtout dans les rangs de leurs propres troupes pour qu'on les mette de côté. Nous parlons du moins de ce qui se passe à droite ; car, à gauche, ce sont au contraire les publicistes, — et nous ne pouvons que les en féliciter, — qui dirigent l'opinion et qui sont honorés en conséquence. »

Nous ne voulons pas rechercher si M. Henri Langlais ne diminue pas de beaucoup, volontairement ou non, l'importance de son rôle dans son parti et s'il n'exagère pas notre propre action.

Nous nous contentons de reconnaître que les observations de la *Dépêche* sur la situation des publicistes dans le Nord sont assez justes, et c'est précisément pourquoi, à supposer que le confrère ait chez nous dominé un moment l'homme de parti à l'égard de M. Siauve-Evausy, il n'appartenait peut-être pas à un journaliste de nous le reprocher.

Nous ajouterons, quoi qu'en pense M. Henri Langlais, que si lui ou un de ses collaborateurs, ou même un rédacteur de l'*Echo du Nord*, qui est bien le journal le plus étranger à tout sentiment de confraternité que nous ayons jamais connu, était candidat, nous ferions évidemment notre devoir de journaliste, et nous défendrions notre parti et nos idées avec énergie ; mais nous apporterions beaucoup de modération dans notre « hostilité. ». — G. R.

Chronique Régionale

Le guet-apens de Linselles

en simple police

Audience du 9 juin

C'est hier, à 10 heures du matin, que s'est déroulé devant le tribunal de simple police de Tourcoing le premier épilogue du honteux guet-apens de Linselles, au cours duquel M. Dron et quelques-uns de ses amis faillirent être massacrés par un tas d'énergumènes qui eurent le triste courage en cette journée du mercredi 4 mai, de se mettre plus de 500 contre 4.

Voici d'ailleurs les faits tels que nous les relations dans notre numéro pour le jeudi 5 mai ;

« Dans l'après-midi, M. Dron s'était rendu à *Linselles accompagné de quelques amis à l'effet* d'y rendre des visites.

» Un peu avant six heures, ils entrèrent dans un estaminet de la place, laquelle était à ce moment entièrement déserte, mais en quelques instants des groupes nombreux s'y formèrent, composés d'enfants de l'école des frères et de femmes auxquels étaient mêlés quelques hommes en très petit nombre. Qu'est-ce que cela pouvait bien signifier? M. Dron et ceux qui l'accompagnaient ne devaient pas tarder à le savoir.

» En effet, étant sortis de l'estaminet et devant traverser la place pour se rendre dans une maison située à une faible distance, ils furent l'objet des injures les plus grossières : cochons, crapules, voleurs, canailles, brigands, etc. On ne pouvait décemment que hausser les épaules de pitié en présence d'une telle manifestation dégradante pour ceux qui l'ont fomentée, bien plus que pour les femmes et les malheureux bambins qui s'y livraient.

»Nos amis ne répondirent évidemment à aucun des outrages qui leur étaient prodigués. Un cortège se forma derrière eux toujours criant et chantant.

» Enfin, ils ont gagné la maison où ils devaient se rendre. Les manifestants stationnent sur le devant.

» Bientôt les choses changent de face. Ce ne sont plus des femmes et des enfants manifestant inconsciemment, c'est la presque totalité des ouvriers du tissage Masurel auxquels on a ouvert la porte de la fabrique avant l'heure normale, *six heures cinq au lieu de six heures* et demie.

» A leur tour, ils se groupent sur la place où il y a maintenant près de mille personnes, hurlant et vociférant.

» Vers sept heures et demie nos amis sortent. Les deux gardes de la commune leur emboitent le pas pour les protéger tant bien que mal.

» Alors — chose inouïe — toute cette population, stylée, obéissant manifestement à un mot d'ordre se rue, puisant à pleines mains les ordures du chemin qu'elle jette sur M. Dron et ses amis : sable, scories, vase, tout leur sert de projectile.

»Les victimes de cette agression ont leurs vêtements et le visage complètement maculés ; les gardes eux-mêmes ne sont pas épargnés.

»L'un d'eux est à moitié aveuglé par une poignée de sable qu'il reçoit en plein visage.

»Que faire à cinq ou six contre plusieurs centaines de malheureux égarés : chercher à leur faire comprendre tout ce que leur conduite a de vil et méprisable, c'est peine perdue.

»Bientôt ce n'est plus seulement des ordures que les poursuivants projettent ; ce sont des briques tout entières. Une personne accompagnant M. Dron est atteinte à la nuque et à demi assommée, en même temps que le sang coule à flots de la blessure qui lui est faite.

»A quelque distance de là, un brave douanier, son service fini, rentrait chez lui. Il ouvrit sa maison aux assaillis et M. Dron s'empressa de *prodiguer au blessé les soins que réclamait son* état.

»La horde de forcenés s'est arrêtée sur la route, guettant à nouveau la sortie de nos amis. Pour éviter des complications plus graves *encore, les victimes sortent par derrière* de l'habitation. L'une d'elles est contrainte d'abandonner son équipage à Linselles.

»Eh bien ! nous le demandons, que penser de choses aussi monstrueuses ?»

L'enquête ouverte par le Parquet fit renvoyer trois des agresseurs devant la police correctionnelle, ils seront jugés le 16 juin, et la gendarmerie releva onze contraventions pour tapage injurieux contre les nommés : Parez Emile, 29 ans, tisserand ; Anatole Hollebecq, 22 ans, mécanicien : Henri Dhalluin, 21 ans, tisserand ; Dhellem Arthur, 17 ans, tisserand ; Catteau Paul, 25 ans, tisserand ; Vanstoflegatte Etienne, 28 ans, tisserand ; Pollet Anatole, 16 ans, tisserand ; Versaille Pol, 18 ans, employé de bureau, Delmotte Albert, 18 ans, tisserand ; Dal Henri, 18 ans, tisserand.

Ce sont ceux-là qui passaient hier, devant le tribunal de simple police présidé par l'honorable M. Brocquart, juge de paix du Canton-Sud, le siège du ministère public étant occupé par M. Rouillé, *commissaire central.*

L'avocat des prévenus

Mᵉ Duvillier, *avocat, assistait les prévenus.*

Le défenseur, sentant combien est mauvaise la cause qu'il soutient, commence par demander l'acquittement de ses clients en vertu du principe d'égalité, comme si assommer les gens, ou faire partie du groupe qui les assommait, avait quelque chose à voir avec l'égalité.

Relatant à sa manière les faits, le défenseur essaye de montrer que ses clients sont de véritables agneaux, pour un peu il solliciterait en leur faveur une récompense nationale. Entre temps, il en profite pour se montrer fort aigre contre une certaine presse — c'est de nous qu'il s'agit, car nous sommes « une certaine presse » puisque nous avons dit la vérité.

Nous avons osé écrire que ceux qui avaient participé au guet-apens de Linselles avaient des *mœurs de Canaques ; le défenseur démontre au* tribunal notre erreur, car, dit-il, pour avoir des mœurs de Canaques il faut manger les gens.

Comme M. Dron et ses amis n'ont été qu'insultés et assommés, évidemment nous avons eu tort.

D'après le défenseur qui, décidément, montre un peu trop le bout de l'oreille, c'est toujours cette « certaine presse » qui a mis le procureur de la République en demeure de poursuivre et, nous citons les paroles de l'avocat ; *le parquet a obéi.*

Voilà qui n'est ni flatteur ni respectueux pour la justice.

Il montre les inculpés comme des victimes et demande énergiquement, toujours au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité—devise *républicaine que viens-tu faire ici ? — que ses* clients soient acquittés. Il dit même que les provocateurs sont de l'autre côté.

Faisant dévier le débat, il fait des questions de personnes, disant que les clients ont été inculpés sur *la dénonciation d'un enfant.* Pour lui, on poursuit des ouvriers, qui « s'ils ont la main rude, le geste rude, c'est qu'ils sont venus au monde sans être riches.» Ça c'est une pointe bien portée à l'adresse de M. Masurel qui, décidément à des amis bien imprudents.

Le ministère public

Après la *petite manifestation* politique du défenseur, manifestation ratée, disons-le tout de suite, l'honorable ministère public se levant, s'exprime à peu près en ces termes .

« Je ne suivrai pas le défenseur sur le terrain où il s'est placé. Les faits qui se sont passés ont un caractère tel qu'ils n'ont plus rien à voir avec la politique, nous ne pouvons pas mettre en cause les personnes des candidats ni leur faire l'injure de croire qu'ils ont commandé et approuvé les faits incriminés, nous ne voulons voir que le fait brutal, matériel, et rien de plus : *un fait de tapage injurieux ayant troublé* la tranquillité publique.

Si la police s'est montrée tolérante, ici les faits ont pris un tel caractère qu'elle a dû agir.

Faisant le récit du guet-apens, M. Rouillé montre M. Dron venu à Linselles, paisiblement, pour faire des visites ; il est reconnu, insulté, frappé. Les onze prévenus, dit-il, ont tous reconnu avoir fait comme les autres.

Je ne dis pas qu'ils aient frappé, car alors leur place ne serait pas devant le tribunal de *simple police, mais comme* les autres ils ont crié, comme les autres ils ont craché sur M. Dron et ses amis, comme les autres ils ont fait du tapage, ce ne sont pas les seuls coupables, mais ils le sont tout au moins comme complicité.

Protestant contre les insinuations peu.... bienveillantes de la défense, l'honorable ministère public continue en ces termes son éloquent réquisitoire :

On me permettra de faire remarquer que pour exercer ses poursuites, le ministère public ne s'est pas occupé de la condition sociale des inculpés, il a vu le fait, n'a vu que lui, et c'est tout.

La loi ne fait pas de distinction, il nous suffit d'établir que les prévenus étaient là et aucun n'a contesté les faits relevés dans les procès-verbaux : ils ont fait comme les autres qui, s'ils étaient connus comparaîtraient avec eux à la barre.

Je demande au tribunal l'application de l'article 479 du code pénal.

La condamnation

Le tribunal accordant des circonstances atténuantes aux inculpés mineurs, les condamne à 11 fr. d'amende, et écartant les circonstances atténuantes pour les majeurs, les condamne à 15 fr., tous solidairement aux dépens, et fixe à *cinq jours la durée de la contrainte par corps*, les parents des mineurs étant déclarés civilement responsables.

On nous affirme, sans que nous ayons pu contrôler le fait, que les condamnés feront appel de ce jugement.

LES INONDATIONS

A Douai

Hier, vers une heure 1/2 de l'après-midi, la foudre est tombée à Dorignies (Chemin du halage) sur la maison occupée par le sieur Joly Louis, cabaretier. Elle a communiqué le feu au plancher du grenier, mais n'a pas occasionné d'accident de personne.

Le sieur Joly et plusieurs de ses locataires ont éteint ce commencement d'incendie. Les dégâts sont évalués à environ 50 francs.

Dans l'arrondissement de Valenciennes

A la suite des pluies torrentielles de ces jours derniers, les cours d'eau ont grossi d'une force terrible, jamais depuis au moins 25 ans, ils n'ont atteint un tel niveau.

Le Vieil Escaut a débordé sur presque tout son parcours ; :

Au faubourg de Paris, lieu dit « le pas de cheval », les maisons et les jardins sont complètement submergés. Dans la ville on ne voit que pompes et pompiers vidant l'eau des caves et principalement celles des brasseries qui sont en grande partie situées à proximité du Vieil-Escaut.

Dans les marais de St-Roch, les jardins et les champs sont également inondés, les blés sont en grands partie couchés.

A Saint-Saulve

La Digue menace à chaque instant de crever, des précautions sont prises.

A Bruai

La digue a crevé sur une longueur de 25 m. l'eau s'écoule dans les champs et jardins.

A Crespin

Cette nuit, vers minuit, la digue de l'Hogneau, s'est crevée à cinq endroits différents, laissant libre cours à l'eau, qui avait à ce moment au moins 2 mètres 50 au-dessus du niveau normal, s'élançant dans Crespin et les villages environnants.

Aussitôt l'alarme fut donnée, mettant les habitants dans la consternation ; en peu de temps *tout était inondé et l'eau atteignait 1 mètre 50* à 2 mètres de terre ; les pavés des rues roulaient avec l'eau et tout ce bruit en pleine nuit était sinistre. Le bétail affolé s'enfuyait à travers tout.

De tout côté on demandait des secours ; 250 hommes environ des bataillons du 127e de ligne en garnison à Condé, arrivèrent et se mirent aussitôt à l'œuvre, essayant au moyen d'abatis et sacs de terre, de boucher les brèches, mais ce travail *dans l'eau est très difficile* et par conséquent très long ; nous espérons cependant qu'il sera conduit à bonne fin, pour effacer de nos yeux ce lugubre coup d'œil. Heureusement nous n'aurons pas à regretter d'accidents de personnes.

Toutes les autorités civiles et militaires étaient *sur les lieux.*

Les dégâts sont évalués à environ 500,000 francs.

Dans l'arrondissement d'Avesnes

Mercredi, vers onze heures du matin, un orage très violent a éclaté sur l'arrondissement d'Avesnes ; *la pluie tombant en quantité incroyable* a, en moins d'une heure, commis d'importants dégâts dans la région ; l'eau ravinant champs et chemins, empêchait la circulation et elle entraînait dans sa course aveugle les foins *coupés* et *les récoltes qu'elle arrachait de la* terre.

Cet orage a principalement porté sur :

Avesnes, où la foudre est tombée sur la gare où elle a causé quelques dégâts. L'un des employés, M. Dremeaux, a été légèrement atteint par le fluide ; il a dû prendre le lit. La pluie a tombé pendant une heure environ, rendant inabordables les rues de la ville.

A Anor, la grêle s'est mise de la partie et a causé des dégâts appréciables.

A Dampierre, la foudre a tué au milieu du troupeau de M. Frémeaux, cultivateur et cabaretier au « Chemin du Bois » une vache d'une valeur de 6 à 700 fr. La pluie diluant les terres des jardins en pente du centre du village, les a entraînées dans les maisons avec les légumes *qu'elles contenaient. l'eau arrivait en* telle abondance et avait une telle force, qu'elle a entraîné les monceaux de pierres cassées mises en réserve sur les accotements du chemin de la gare et les a conduites jusqu'auprès de l'église distante d'un demi kilomètre.

Le chemin qui conduit de Dompierre à Taisnières-en-Thiérache, très encaissé était en divers endroits recouvert par plus de deux mètres d'eau ; à Taisnièses, l'eau recouvrant le chemin du cimetière à la place des Cattiaux, avait une hauteur de 1m.30 sur une longueur de 50 mètres ; cette eau jaunâtre et très froide entraînait quantité de débris.

Les caves de maints cultivateurs de Tainières ont été inondées et l'eau a détruit la crème qui devait servir à faire le beurre ; elle a enlevé des *pâtures* les foins et laissé sur les champs de trèfle, de blé, etc., une épaisse couche de limon qui les a gravement détériorés. Elle a également défoncé de nombreuses haies ou clôtures.

Les communes des vallées de l'Helpe et de la Sambre, *telles que Noyelles, Berlaimont, Pont-sur-Sambre*, etc., ont plus ou moins souffert de cette inondation presque instantanée.

A Poix-du-Nord, l'eau a pénétré dans les tissages de M. Ducarnet, qui occupent 400 *personnes environ ; les salles du rez-de-chaussée* en contenaient une hauteur de 30 centimètres, ce qui force à chômer ; les ruisseaux St-Georges et Fontaine-Lecompte ont débordé à ce point dans leur parcours à Poix que la rue Basse, qui en est éloignée de 50 mètres, a été entièrement inondée ; l'eau portait des foins enlevés dans *les pâtures qu'elle avait traversées.*

A Hon-Hergies, le ruisseau Hon, changé en torrent, a enlevé plusieurs ponts placés sur son parcours et empêché les communications pendant plusieurs heures ; l'eau a pénétré dans *la brasserie Douchet, où l'on entonnait un brassin* de bière ; elle a emporté bière et tonneaux ; le brasseur et ses ouvriers ont un moment couru risque de la vie.

A **Bavay** et région ; régions de **Maubeuge** et d'**Hautmont**, l'inondation a raviné et bouleversé les champs de betteraves qui devront être replantés en partie. Les blé, seigle, avoine, trèfle, etc., sont fort abîmés par la pluie ; beaucoup sont couchés, d'autres couverts de limon.

A Bellignies

Usine détruite. — Deux morts

L'Hogneau et le Hon, qui mêlent leurs eaux à Bellignies, considérablement grossis, ont causé d'importants dégâts, et l'inondation a amené une catastrophe.

L'eau a désagrégé les murs d'une marbrerie dont le directeur, M. Ego, et un ouvrier, M. Jouniaux, père de cinq enfants, ont été tués ; la désolation est fort grande à Bellignies, où les deux victimes jouissaient de l'estime de tout le monde.

M. Milleteau, sous-préfet d'Avesnes, s'est transporté, hier matin jeudi, à Bellignies, où il *avait été précédé par M. Garcia, son secrétaire.*

A Landrecies, inondations laissant les prairies, patures et champs en mauvais état.

A Sassegnies les eaux ont amené un important éboulement de terres sur le chemin du Ponton.

A Fourmies, beaucoup d'eau, mais pas d'inondation sérieuse.

Dans maintes autres communes de l'arrondissement telles que **Felleries, Flaumont, Wandrechies, Sémeries, Avesnelles, Cartignies, Marbaix, Boulogne, Flayon, Haut Lieu, St-Hilaire, Bas-Lieu, etc.**, grande affluence d'eau, inondations bénignes pour la plupart ou dégâts matériels peu importants.

En résumé les habitants de l'arrondissement d'Avesnes ont éprouvé des pertes sensibles et ils *se souviendront longtemps* de la Saint-Médard de 1898, jour néfaste pour eux.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

A la suite des pluies torrentielles de l'après-midi d'hier, subitement, vers le soir, le Crinchon a monté ; les eaux sont bientôt sorties de leur lit ; et elles n'ont pas tardé à se répandre à travers les champs, formant une nappe qui, dans certains endroits, s'élevait jusqu'à 50 centimètres de hauteur, sur une étendue de plusieurs centaines de mètres.

A Achicourt

Hier matin, à 5 heures, toute la plaine qui s'étend sur les deux rives du Crinchon était couverte d'eau, et après-midi, vers le pont, de vastes nappes s'étendent encore dans les champs. On estime à neuf hectares environ la superficie des cultures perdues.

Mais bien que considérables, les dégâts causés par l'inondation à Achicourt ne sont rien auprès de ceux qu'on a à déplorer à Wailly.

A Wailly

Wailly est arrosé par trois branches du Crinchon.

Ces trois branches ont débordé avec force vers huit heures et demie du soir ; l'eau a rapidement envahi les jardins et les maisons les plus proches du ruisseau. En un clin-d'œil, *les caves de ces maisons furent inondées.*

L'eau a monté jusque passé minuit.

Plusieurs maisons ont été fort atteintes, entr' autres celle de la veuve Sylvie Souillart, située sur la route d'Arras à Wailly. Elle s'est en partie écroulée.

La maison de M. Xavier Ducrocq tout proche de la précédente, a aussi été gravement endommagée.

Une troisième maison habitée par M. Deruelle marchand de volailles, qui comprend plusieurs corps de bâtiments contruits sur cinq caves-citernes renfermant 15.840 douzaines d'œufs de conserve, soit 190.000 œufs. Tous ces œufs sont actuellement recouverts et en partie enlevés par les eaux.

Si, comme il est à craindre, ils deviennent invendables, c'est, à 66 fr. le mille, une perte de près de 13.000 fr.

La douleur de M. et Mme Deruelle, devant ce désastre, faisait peine à voir.

Chez M. Victor Caboche, qui habite non loin de chez M. Baudry, *ancien maire*, le pavé de la place d'entrée ayant cédé, une partie du mobilier a été précipitée dans la cave.

D'autres dégâts moins importants ont été signalés.

Tous les jardins ont été inondés.

A Rivière, les étables de la fabrique ont été envahies par 45 centimètres d'eau.

A Foncquevillers

Les dégâts dans cette commune rappellent ceux de Wailly.

Une bonne partie des terres du terroir a été recouverte d'environ cinquante centimètres d'eau.

Les routes étaient inondées et inabordables pour les piétons ; en certains endroits elles sont fortement dégradées. En outre, des arbres déracinés par le vent.

Les caves, granges et étables de presque toutes les fermes du village ont été inondées.

Des dégâts sont aussi signalés à Sailly-au-Bois, Puisieux, Bienvillers-au-Bois et Pas-en-Artois.

Conseil du commerce extérieur

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. Henri Caulliez, négociant en laines à Tourcoing ; Darquer, courtage maritime et tulles, président de la Chambre de commerce de Calais ; Maurice Descamps Longhaye, négociant en fils et lins à Lille ; Arthur Duhem, fabricant de toiles à Lille ; Farjon, fabricant de plumes métalliques, vice président de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer ; E. Jourdain, fabricant de tissus, président de l'Chambre de commerce de Tourcoing ; Ernest Maquet, négociant en fils et lins à Lille ; Edmond Masurel, filateur à Tourcoing ; Auguste Masquelier, négociant en cotons, membre de la Chambre de commerce de Lille ; Reumeaux, agent général des mines de Lens.

Nominations officielles

Train des équipages. — M. Bouinois, lieutenant en 1er au 1er escadron, 1re compagnie, est nommé capitaine et *affecté à la direction d'artillerie de* Clermond-Ferrand (annexe de Moulins).

M. Jeannin, lieutenant en 1er au 11e escadron, 7e compagnie à Tunis, est classé au 1er escadron, 1re compagnie.

Justice de paix : Sont nommés greffiers :

Du tribunal de commerce de Tourcoing, M. Eugène Delerue, en remplacement de M. Delerue, son *père, démissionnaire.*

De la justice de paix d'Aubigny (Pas-de-Calais), M. Louis Dausse, en remplacement de M. Anselin, *démissionnaire.*

Le Nord à Paris

Mardi a eu lieu à Paris chez M. Ronceray, le 84e diner de la Betterave, le dernier de la saison, sous la présidence de M. le docteur Hamy, de l'Institut.

Un charmant concert avait été préparé par notre confrère Fernand Lefranc. On y a chaudement applaudi Mlles Paule Vinda et Lauriane ; M. Paumier, de l'Odéon ; les chanteurs Du Tilloy et Duverdray ; le chansonnier Ch. Hamy ; Jehan Rictus, montmartrois amer ; le violoncelliste Destombes et le pianiste Estyle, tous deux prix du Conservatoire, etc.

Remarqué parmi les convives : MM. Mio, inspecteur général des télégraphes ; les sculpteurs Gauquié, Carlier, Engrand ; le peintre Van Driesten ; les compositeurs de Wailly, Demarquette ; le colonel Sever ; les docteurs Thelliez, Burel, Hanotte, Depasse ; le commandant Chevalier ; MM. Francq, *Bianchi, Coutelier, Mairesse, Maio, Le Cholleux,* de Monnecove, etc., etc.

Concours agricole de Mézières

Voici les succès remportés par nos concitoyens à ce concours :

M. Narcisse Destombes, de Frelinghien a obtenu : Premier prix, bande de vaches, deux autres premiers prix, trois seconds, trois troisièmes, quatre quatrièmes, avec (20 bêtes).

M. Delattre Narcisse, de Lompret :

Deux premiers prix, Un second, un troisième, trois quatrièmes, un septième, avec (11 bêtes).

M. Henri Ghestem, de Verlinghem :

Quatre premiers prix, deux troisièmes, un quatrième, avec (7 bêtes).

M. Cousin, Mons-en-Barœul :

Trois premiers prix, cinq autres, avec (9 bêtes).

M. Delattre Henri, à Houpline :

Un premier prix, trois seconds, un troisième, un cinquième, avec (5 bêtes).

Port de Calais

Le Journal Officiel publie un décret autorisant la Chambre de commerce de Calais à prélever, sur l'excédent disponible des droits de péage perçus à son profit par les lois des 1er septembre 1884 et 4 décembre 1888, une somme de 1,758,000 fr. qu'elle met à la disposition de l'Etat en vue de concourir à de nouveaux travaux d'amélioration de la partie ouest du port de Calais et prorogeant des péages.

Concours de juments

Les concours départementaux des juments accompagnées de leurs poulains et des pouliches de trait âgées de 3 ans auront lieu à Valenciennes, le 2 juillet ; à Bergues le 4 juillet et à Berlaimont le 9 juillet.

Chronique Locale

ROUBAIX

Arrestation d'une voleuse

Il y a quelque temps, nous avons parlé d'une servante : Léontine Marchand, âgé de 21 ans qui avait été arrêtée à la suite de deux vols qu'elle avait commis, le premier : Grande-Rue, le second, rue de la Vigne.

La leçon n'avait pas suffit et la jeune servante vient de se faire arrêter à nouveau à la suite d'une tentative de vol commise chez un commerçant de la rue de la Vigne.

Employant le même moyen que pour chez M. Lebrau où elle avait volé trois chapeaux et que pour chez M. Dethonnel, où elle avait volé une pièce d'étoffe d'une valeur de 27 francs, elle s'est présentée chez le commerçant, demandant des marchandises au nom d'une patronne imaginaire. Mais cela n'a pas pris et elle a été aussitôt mise en état d'arrestation et écrouée au dépôt.

C'est le mercredi 20 avril dernier qu'elle a été arrêtée pour la première fois au moment où elle dérobait le coupon d'étoffe chez M. Dethonnel.